

Installation soumise à autorisation administrative
au titre du code de l'environnement
dans le domaine de l'eau

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique est prescrite sur la demande présentée par le Syndicat d'Assainissement de la Région de Saverne Zorn Mossel en vue d'obtenir, au titre du code de l'environnement, la régularisation administrative portant sur l'ensemble du système d'assainissement de la région Saverne Zorn Mossel et de la station d'épuration de STEINBOURG.

L'enquête sera ouverte le **lundi 16 octobre 2017** et durera 32 jours, soit jusqu'au **vendredi 17 novembre 2017** inclus.

La décision susceptible d'intervenir au terme de l'enquête est un arrêté préfectoral portant autorisation assortie du respect de prescriptions ou portant refus d'autorisation.

La Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné Monsieur Edmond BUCHHEIT, Général de gendarmerie en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête relatif à ce projet assorti d'une étude d'impact et de l'avis de l'Autorité Environnementale sera déposé en version papier et dématérialisée du **lundi 16 octobre 2017** au **vendredi 17 novembre 2017** inclus à la mairie de STEINBOURG, siège de l'enquête publique, ainsi qu'en mairie de MONSWILLER où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Il sera également consultable sur le site internet de la préfecture : <http://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/LSE-Loi-sur-l-Eau-Secheresse/Installations-soumises-a-autorisation/Intercommunalite-et-collectivites-locales> sous la rubrique : "*Syndicat d'Assainissement de la Région de Saverne Zorn Mossel Station d'épuration (STEP) de Steinbourg : régularisation administrative*"

Le public peut également transmettre ses observations et remarques au commissaire enquêteur :

- soit par courrier adressé à son intention à la mairie de Steinbourg – Place du Général de Gaulle – 67790 STEINBOURG ;
- soit par message électronique portant la mention « *Enquête publique – à l'attention du Commissaire enquêteur* » à transmettre à l'adresse mairie@steinbourg.fr .

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- à la **mairie de STEINBOURG** aux jours et heures suivants :
 - Lundi 16 octobre 2017 de 10h à 12h,
 - Mercredi 08 novembre 2017 de 16h à 18h,
 - Vendredi 17 novembre 2017 de 10h à 12h,
- à la **mairie de MONSWILLER** aux jours et heures suivants :
 - Jeudi 26 octobre 2017 de 9h à 12h,
 - Mardi 14 novembre 2017 de 14h à 17h.

Les observations et propositions transmises par le public au commissaire enquêteur seront accessibles sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à la même adresse que celle citée supra pour le dossier.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en mairies de STEINBOURG et de MONSWILLER, à la préfecture du Bas-Rhin (bureau 211) et sur le site internet de la préfecture, pendant un an.

Des informations pourront être demandées auprès de Madame Agnès MASSON, responsable du projet (soit par courriel agnes.masson@sdea.fr soit au téléphone : 03.88.19.29.35).

* * *